

Conseil Municipal du 7 mars 2016

Procès-Verbal

Présents : BARJOU C. - BOMONT Y. - CÊTRE D. - CHALMEY A. - FAIVRE J.P. - FALLOT J.P. - GARCIA J.F. - KALANQUIN J.P. - LUAS A. - ROBIN M.P. - VIEILLE I.

Absent(s) excusés : MASSON S. - LUAS C. - CLERC C.

Absent(s): DORMOY L.

Secrétaire de séance : ROBIN M.P.

Situation des Effectifs pour la rentrée scolaire 2016 :

Courrier en date du 11/02/2016 de l'inspection d'Académie Mme Ménissier nous informant du retrait du 10^{ème} emploi d'enseignant à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016 dans le RPI Charmoille / Pusey / Pusy-Epenoux.

Dans ce contexte, Mme l'Inspectrice d'Académie sollicite les Maires du RPI afin de connaître le lieu de fermeture de la classe.

Remise délibération souhaitée pour le 10 /03/16 à l'inspection d'académie.

Une première réunion a eu lieu en mairie de Pusey avec Mr Kehl I.E.N. de Vesoul 1 le 29/02/16 commentant le courrier décrit ci-dessus.

Une deuxième réunion a eu lieu également en mairie de Pusey le 01/03/16 en présence des 3 maires et des personnes en charge du R.P.I. des communes respectives. Pour Pusy : Mr A. Luas.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité, à savoir :

- prend acte de la décision de la fermeture de la 10^{ème} classe du RPI Charmoille, Pusey, Pusy-Epenoux.
- décide que la fermeture de la 10^{ème} classe décidée par l'Inspection Académique pour la rentrée scolaire de septembre 2016 n'aura pas lieu au sein de la commune de Pusy-Epenoux.
- décide que si une fermeture de classe devait avoir lieu à Pusey, la commune de Pusy-Epenoux pourrait étudier les propositions de la commune de Pusey qui leur permettrait de fermer cette classe.

Des discussions s'engageront ensuite pour en fixer les modalités et qui plus est l'instauration d'une nouvelle convention.

Demande de subvention pour un voyage scolaire :

L'équipe éducative souhaite organiser un voyage scolaire sur le thème de l'équitation et découverte du milieu forestier durant 3 jours début juin 2016.

Ce projet concerne les 2 classes de CE1 de l'école soit un effectif de 43 élèves.

Lieu : centre équestre des Fauvettes à Levier (Doubs).

Le coût total du voyage s'élève à ce jour à 116,20 € par élève (99,50 € pour le séjour et 16,70 € pour le bus).

8 élèves du groupe concerné résident à Pusy-Epenoux.

Montant de la subvention demandée à la Commune de Pusy-Epenoux : 30€ / élève soit 240 €.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Factures presbytère :

Entreprise Villaume : - 1 480 € HT
Simplification de la V.M.C

Entreprise Mozer : - 676 € HT

Divers travaux en plus et en moins dont le bilan se traduit par une moins-value dont suppression de la main courante métallique d'accès à l'étage pour la réaliser en bois, pose de barres d'appui supplémentaires sur les fenêtres de l'étage et fermeture de la cheminée du RDC

Entreprise Maccanin : - 1 828,50 € HT

Divers travaux en plus et en moins dont le bilan se traduit par une moins-value dont réduction des surfaces de faïence dans les salles de bains et fourniture pose d'un isolant de sol dans le séjour du T2 .2.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Ouverture de crédits - budget logements sociaux

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

La secrétaire,
M.P. ROBIN



Le Maire
J.P. KALANQUIN

